



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°52/23 du 17/10/2023

Objet : Contrat de Prestations de Services – La Grande Dictée

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R.2122-3-1° et R.2122-8,

Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de Prestations de Services avec Monsieur Abdellha BOUDOUR,

Considérant l'organisation par la Ville de la manifestation culturelle « La Grande Dictée » le samedi 21 octobre 2023 au Centre Culturel « Le Casino »,

Considérant que, dans le cadre de cette manifestation, la Commune souhaite collaborer avec un spécialiste de la langue française,

Considérant que cette prestation de service relève d'un marché à procédure adaptée sans obligation de mise en concurrence de par son objet et son montant,

DÉCIDE

Article 1 : de signer la convention avec Monsieur Abdellha BOUDOUR, en sa qualité d'auto-entrepreneur, sis 51 rue Saint André, 13014 MARSEILLE, pour coordonner l'animation d'une grande dictée le samedi 21 octobre 2023 à partir de 14h00 au Centre Culturel « Le Casino ».

Article 2 : de fixer le montant total de la prestation de service à 1 000.00€ HT.

Article 3 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 17 octobre 2023.

Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20231017-52-23-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

